



FORMATION SUPÉRIEURE



# BREVET FÉDÉRAL DE CHEF POSEUR DE REVÊTEMENTS DE SOLS



GRUPE ROMAND DES PARQUETEURS  
ET POSEURS DE SOLS



BodenSchweiz  
SolSuisse  
PavimentiSvizzeri



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

école de la  
construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Les chefs poseurs de revêtements de sols sont employés en tant que cadres dans des entreprises artisanales, industrielles et commerciales de la branche des revêtements de sols ou dans des entreprises de finition intérieure.

**Ils effectuent des travaux complexes de pose, de rénovation et de réparation sur les chantiers de construction** pour des clients privés et institutionnels. **Ils supervisent également les travaux sur le chantier** et dirigent l'équipe correspondante. Ils offrent à leurs supérieurs **un soutien dans les domaines des affaires et de la gestion du personnel.**

Selon la structure de l'entreprise, les chefs poseurs des revêtements de sols travaillent davantage sur le chantier ou assument plutôt des activités administratives telles que le conseil, la planification ou la gestion du personnel.

L'organisation des cours est répartie au travers de 5 modules ponctués chacun par un examen. La réussite de ceux-ci permet de valider l'acquisition des compétences permettant de se présenter à l'examen final pour l'obtention du brevet fédéral.

L'attestation pour formateurs-trices en entreprise « CFFE » doit être obtenue lors de l'inscription à l'examen final.

*Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les genres féminin et masculin.*

<b>Objectif</b>	Obtenir le brevet fédéral de chef poseur de revêtements de sols
<b>Conditions d'admission aux cours</b>	<p>Avoir un CFC de poseur de sol-parquet ou de décorateur d'intérieurs ou un certificat équivalent et justifier de 3 années d'expérience au moment de l'examen final, dont au moins une année d'expérience dans la branche.</p> <p>Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.</p>
<b>Certification</b>	Brevet fédéral de chef poseur de revêtements de sols
<b>Frais d'inscription pour les 5 modules</b> <i>Sous réserve de modification</i>	<p>Entreprise cotisante <b>CPR</b><sup>1</sup> CHF 13'320.00 Entreprise non-cotisante : CHF 16'650.00 Cours CFFE non compris</p> <p><b><sup>1</sup>Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i></li><li>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i></li><li>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i></li><li>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i></li><li>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i></li><li>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i></li><li>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></li></ul>
<b>Frais d'examens</b>	Examen final organisé par SolSuisse
<b>Aide financière</b>	<p>La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral).</p> <p>De plus, des aides financières sont souvent octroyées par différents organismes suivant les cantons. Les informations peuvent être obtenues sur <a href="http://www.ecole-construction.ch/aides-financieres">www.ecole-construction.ch/aides-financieres</a>.</p>
<b>Lieu</b>	Ecole de la construction, Tolochenaz
<b>Durée</b>	La formation est répartie sur 24 mois ; plusieurs vendredis et samedis ainsi que 3 semaines blocs de pratique
<b>Dates</b>	Janvier 2021 – Fin 2022
<b>Délai d'inscription</b>	Octobre 2020
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Coordonnées en bas de la page

THEMES	BRANCHES	Total
<b>Module 1 – Vente, communication « compétences élargies »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer le mandat sur place comme base du devis</li> <li>• Calculer les prix des produits et les dépenses</li> <li>• Etablir des offres complexes et effectuer des ventes</li> <li>• Avoir une communication adaptée en fonction de l'interlocuteur</li> </ul>	108
<b>Module 2 – Préparation des mandats et planification « Compétences élargies »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel</li> <li>• Planifier les travaux d'exécution et la coordination avec d'autres entreprises impliquées dans la construction</li> <li>• Etablir et vérifier les rapports / protocoles</li> <li>• Rassembler les documents, vérifier et établir les factures</li> <li>• Surveiller l'exécution des mandats</li> </ul>	96
<b>Module 3 – Travaux de pose et de finition « compétences expertes »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer ou déléguer des travaux complexes de pose</li> <li>• Effectuer ou déléguer des travaux complexes de rénovation et de réparation</li> <li>• Tester et vérifier de nouveaux produits et de nouvelles techniques</li> </ul>	112
<b>Module 4 – Gestion du personnel ressources humaines « compétences élargies »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier l'affectation du personnel et mettre en œuvre des mesures relatives au personnel</li> <li>• Diriger les employés</li> <li>• Assurer la formation et la formation continue des employés</li> <li>• Former des apprentis</li> </ul>	36
<b>Module 5 -Sécurité au travail, environnement, droit « compétences de base »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la réglementation en matière de sécurité au travail et assurer la protection de la santé</li> <li>• Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté</li> <li>• Assurer le respect du droit contractuel et du droit du travail</li> <li>• Etude de cas</li> </ul>	60
	<p><b>Nombre total de périodes (y.c examens de modules)</b> <i>Sous réserve de modification</i></p>	<b>412</b>